Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501869-20260402-2026_22-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune Mont dol

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 31 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de MONT DOL s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VIDON Etienne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

Présents : M. VIDON Etienne, Maire, Mmes : BLANCHARD Kelly, BOT Catherine, LALOY Chantal, LETERRIER Camille, ROUSSE Gaëlle, VANNIER Maryne, MM : DENISE Franck, HODBERT Christophe, IAFRATE Thierry, KOCHERGIN Sergei, SELSCHOTTER Eric, TEZE Malo, VIDON Youenn

Absents excusés : Absent(s) ayant donné procuration : Mme LINET Estelle à Mme BLANCHARD Kelly

A été nommé(e) secrétaire : Mme BLANCHARD Kelly

2026_22 – Ecole Publique Simon Sirodot - Conseil d'école : désignation des représentants

VU le Code de l'Education et notamment les articles D 411-1 et suivants, relatifs notamment à la composition du conseil d'école ;

CONSIDERANT que le conseil d'école donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école ;

CONSIDERANT que le Maire ou son représentant, ainsi qu'un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal doivent siéger au Conseil d'école ;

CONSIDERANT donc qu'il convient de désigner, en plus de Monsieur le Maire, 1 délégué pour siéger au sein du Conseil d'école de l'école publique Simon Sirodot ;

CONSIDERANT l'appel à candidature par Monsieur le Maire au conseil municipal ;

VU la candidature des conseillères municipales suivante :

- Kelly BLANCHARD
- Gaëlle ROUSSE

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501869-20260402-2026_22-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DESIGNER** Madame Kelly BLANCHARD, Représentante du Maire, ainsi que Mme Gaëlle ROUSSE comme déléguées au Conseil d'école de l'école publique Simon Sirodot ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire
Etienne VIDON



Secrétaire de séance
Mme BLANCHARD Kelly



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 02/04/2026